

Le vingt neuf août deux mil onze convocation du conseil municipal pour le lundi douze septembre deux mil onze à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Rentrée scolaire : effectifs, transports scolaires
- Voirie : point sur les travaux
- Route de Kerlaudy : fonds de concours communautaire
- Rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable et du service assainissement collectif des eaux usées
- Communauté de communes du pays léonard : désignation d'un délégué à la commission d'évaluation de transfert de charges
- Questions diverses

Le Maire
Aline CHEVAUCHER

SESSION ORDINAIRE

Le douze septembre deux mil onze à vingt heures trente le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, Maire, D. QUIVIGER, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, M. SAILLOUR, J.R. PENNORS, A. CAZUC, J.J. HIRRIEN, V. LE BOULC'H, A. KERBRAT, F. SAILLOUR, M.Y. LE MESTRE, D. LE GALL

Excusés : J.M. CUEFF, F. MOAL, M. AUTRET,

Absent : O. MONCUS

Mme Anne MARC a été nommée secrétaire.

Rentrée scolaire : effectifs, transports scolaires

Effectifs 2011/2012

M. QUIVIGER informe le conseil qu'il a effectué la traditionnelle visite de rentrée scolaire des écoles le jour même de la rentrée, le lundi 5 septembre 2011, accompagné de Mme le Maire, M. CAZUC, conseiller municipal, et Dominique DANTEC, secrétaire générale.

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles.

Il présente le tableau des effectifs en précisant qu'il s'agit des effectifs le jour de la rentrée.

RECAPITULATIF EFFECTIFS SCOLAIRES 2011/2012

ECOLE DE KERELLON

	MATERNELLE		PRIMAIRE		CLIS		TOTAL
	Plouéнан	Ext.	Plouéнан	Ext.	Plouéнан	Ext.	
2011/2012	38	7	55	7	0	8	115
2010/2011	47	8	58	7	1	8	129

COMPOSITION

	<i>Plouéнан</i>	<i>St Pol</i>	<i>Mespaul</i>	<i>Guipavas</i>	<i>Santec</i>	<i>Taulé</i>	<i>Cléder</i>	<i>Locquénolé</i>	<i>Plouégat Moysan</i>	<i>Guimiliau</i>	<i>Roscoff</i>	<i>Plougoulm</i>
2011/2012	93	7	3	1	0	4	1	1	1	1	1	2
2010/2011	94	8	4	1	1	4	1	1	1	1	0	0

ECOLE PUBLIQUE DU BOURG

	MATERNELLE		PRIMAIRE		TOTAL
	Plouéнан	Ext.	Plouéнан	Ext.	
2011/2012	56	5	80	9	150
2010/2011	70	5	70	7	152

COMPOSITION

	<i>Plouéнан</i>	<i>Mespaul</i>	<i>Plouvorn</i>	<i>Plounérin</i>	<i>Roscoff</i>	<i>St Pol de léon</i>
2011/2012	136	9	2	2	0	1
2010/2011	140	7	2	2	1	0

ECOLE PUBLIQUE DE PENZE

	MATERNELLE		PRIMAIRE		TOTAL
	Plouéнан	Ext.	Plouéнан	Ext.	
2011/2012	9	23	8	13	53
2010/2011	10	17	11	17	55

COMPOSITION

	<i>Plouéнан</i>	<i>Taulé</i>	<i>Guiclan</i>	<i>Santec</i>
2011/2012	17	27	9	0
2010/2011	21	24	10	1

TOTAL DES ENFANTS 318 élèves dont 246 Plouénanais
 Pour mémoire 2010/2011 336 élèves dont 255 Plouénanais

Taux de répartition des charges de fonctionnement :
Plouéнан 32,08 % , Taulé 50,94 % , Guiclan 16,98 %

Il est constaté une légère baisse en maternelle. Mme le Maire précise que d'autres enfants intégreront la maternelle en cours d'année. Toutefois il faut être vigilant et suivre cette évolution afin de prévoir au plus juste les futurs investissements.

Répartition des charges de fonctionnement à l'école publique de Penzé

M. QUIVIGER rappelle que chaque année les charges de fonctionnement sont réparties proportionnellement en fonction du nombre d'élèves originaires de PLOUENAN, TAULE et GUICLAN.

Après avoir pris connaissance du tableau des effectifs,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Entérine les taux de répartition pour 2011 des charges de fonctionnement de l'école publique de Penzé à raison de : PLOUENAN 32,08 %, TAULE 50,94 %, GUICLAN 16,98 %.

Mme le Maire rappelle les règles de répartition des charges en matière d'investissement : TAULE 50%, PLOUENAN 35% et GUICLAN 15%.

Transports scolaires

M. Daniel QUIVIGER rappelle que la commune n'est, pour la rentrée 2011, organisateur de second rang que pour le circuit desservant les écoles de PLOUENAN.

Il y a 8 enfants inscrits à ce service. La commune bénéficiera donc du tarif Véhicule 9 places.

M. QUIVIGER présentera le bilan 2010-2011 au prochain conseil, les bilans n'ayant pas encore été établis par le Conseil général.

M. QUIVIGER propose de maintenir le tarif actuel, 200 euros par enfant (tarifs dégressifs pour les familles nombreuses), tarif maximum imposé par le Conseil général.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de fixer à 200 euros par an et par enfant la participation des familles empruntant les transports scolaires quotidiennement sur la ligne PLOUENAN-PLOUENAN.

Les factures seront établies trimestriellement à raison de 67 euros les deux premiers trimestres et 66 euros le troisième trimestre. Des tarifs dégressifs sont appliqués aux familles nombreuses conformément à la réglementation du Conseil général.

Mme le Maire précise qu'un bilan financier sera fait en fin d'année. Au vu de ce bilan une décision sera prise sur la pérennité de ce service.

Bâtiments communaux

M. Daniel QUIVIGER propose aux membres du conseil de participer à une visite des bâtiments communaux notamment du nouvel Espace Enfance, Jeunesse et Culture et de l'école publique du bourg le jeudi 15 septembre 2011 à 18H. Il précise que le ravalement de la façade de l'école publique, rue Colonel de Soyer, sera réalisé en régie. Il souhaite également que les tribunes du terrain de foot soient rénovées : changement des tôles, fissures à boucher, peintures à refaire.

Voirie : point sur les travaux

M. Jean Paul CAER, adjoint à la Voirie, fait le point sur les travaux en cours :

Route de Kerlaudy : signalétique verticale et horizontale des pistes cyclables à réaliser courant septembre. Réception des travaux fin mars.

Programme Voirie 2011 : début des travaux le 12 septembre 2011

Résidence de Kérafel : travaux terminés, réception des travaux le mercredi 21 septembre 2011 à 11H.

Route de Kerlaudy : fonds de concours communautaires

Mme le Maire explique qu'une des branches du nouveau rond point Route de Kerlaudy dessert la zone d'activités communautaire de Kerlaudy.

Le Conseil communautaire, par décision du 4 novembre 2010, a décidé de prendre en charge 25% du coût de réalisation de ce rond point soit 26 169, 02 €HT, 31 298, 15 €TTC, participation qui serait octroyée sous forme de fonds de concours.

C'est pourquoi Mme le Maire propose de solliciter, sous forme de fonds de concours, une participation de 26 169, 02 €HT, 31 298, 15 €TTC auprès de M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Léonard.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à solliciter auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays léonard une participation au titre des travaux de réalisation du Rond point de Kerlaudy sous forme de fonds de concours à hauteur de 26 169, 02 €HT, 31 298, 15 €TTC.

Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable et du service assainissement collectif des eaux usées

Mme le Maire présente, conformément à la réglementation, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable et du service assainissement collectif des eaux usées Exercice 2010.

Un extrait du rapport est repris en annexe dans ce compte rendu. L'intégralité du rapport auquel est joint le compte administratif 2010 du Syndicat des Eaux de PLOUENAN est consultable en mairie et sur le site Internet de la commune.

Communauté de communes du Pays Léonard : désignation d'un délégué à la commission d'évaluation de transfert de charges

Mme le Maire explique que M. Jean Jacques LE DUFF, adjoint démissionnaire, était délégué à la commission d'évaluation de transfert de charges de la Communauté de Communes du Pays Léonard.

Pour le bon fonctionnement de cette commission il est nécessaire de désigner un nouveau délégué.

Mme le Maire propose de désigner M. Eric TANGUY, conseiller communautaire, comme délégué à la commission d'évaluation de transfert de charges.

Questions diverses

Personnel communal

Recrutement d'un bibliothécaire

Mme le Maire rappelle qu'il avait été décidé de recruter une bibliothécaire à mi temps pour faire vivre le nouvel Espace.

Un recrutement, dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) a été lancé conjointement avec la mairie de TAULE qui construit également une bibliothèque.

Sur les 13 candidatures reçues six personnes ont été convoquées aux entretiens.

La commission était composée des maires, conseillers délégués et secrétaires générales respectifs des deux communes et de M. BIHORE, professionnel de la Bibliothèque du Finistère.

C'est la candidature de Mme Françoise BORDAIS qui a été retenue. Elle remplit toutes conditions de diplômes, compétences et expériences exigées pour ce poste.

Elle sera recrutée contractuellement pour un an dans l'attente des résultats du concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2^{ème} classe qu'elle a passé en 2011.

Mme le Maire informe le conseil que l'inauguration est prévue le premier week end de mars 2012 (2, 3 et 4 mars).

Mme BORDAIS, en collaboration avec les animateurs, sera en charge de l'organisation de cet évènement qui doit être l'occasion pour tous les plouénanais de visiter cette nouvelle structure.

Départ d'un agent aux services techniques

Mme le Maire informe le conseil que M. Loïc MOGUEN, responsable des espaces verts, quitte la commune par mutation pour la commune de SAINT POL DE LEON le 31 octobre 2011.

Il sera nécessaire de pourvoir à son remplacement. Une réflexion sera menée sur le profil de poste et sur une réorganisation éventuelle du service.

Animation Jeunesse : renouvellement de la convention avec EPAL

Mme le Maire rappelle que depuis plusieurs années déjà la commune de PLOUENAN confie la mise en œuvre de son projet Enfance Jeunesse à l'association EPAL de BREST.

L'objectif de cette collaboration est de développer un projet cohérent et durable d'animation auprès des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans.

EPAL assure la mise en œuvre de ce projet, garantit la qualité pédagogique des actions menées, la permanence du service et la prise en compte administrative du service de l'inscription à la facturation.

En contrepartie la commune met à la disposition de EPAL ses deux animateurs.

Mme le Maire propose de renouveler cette collaboration entre la commune et EPAL pour une nouvelle période de un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Elle donne lecture du projet de convention à passer avec EPAL qui précise les conditions de la mise en œuvre du projet Enfance Jeunesse décidé entre la commune et l'association EPAL et du projet de convention de mise à disposition auprès d'EPAL des animateurs communaux. La mise à disposition est organisée par l'association EPAL sous l'autorité du coordonnateur du pôle Enfance Jeunesse et Familles de l'association EPAL sur les temps nécessaires à l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement. Il est convenu par ailleurs que l'association EPAL propose également un planning global des missions actuelles des deux agents avec les activités actuelles non déclarées à ce jour ALSH.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve la collaboration entre EPAL et la commune pour l'organisation de l'animation Enfance Jeunesse,

Décide de renouveler la convention liant la Commune et EPAL pour une nouvelle période de un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012,

Autorise Mme le Maire à signer avec EPAL cette convention pour l'organisation de l'animation Enfance Jeunesse et la convention de mise à disposition auprès d'EPAL des deux animateurs communaux.

Effacement des réseaux : projets 2013

Monsieur le Président du Syndicat d'électrification de TAULE sollicite la commune pour connaître ses projets d'effacement de réseaux pour 2013.

Après réflexion le conseil municipal propose d'inscrire la cité de Kermaria et la cité de Ker Ean au programme « Effacement Réseaux 2013 ». Il serait également intéressant de solliciter une étude financière sur l'effacement des réseaux à Penzé, rue de la Chaussée.

Demande d'emplacement

Mme le Maire fait part de la demande de la SARL Black Ketch de CLEDER qui sollicite un emplacement à Penzé pour la vente de pizzas.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise la SARL Black Ketch à installer un camion de vente de pizzas à Penzé le dimanche soir de 17 à 21H. Les droits de place s'élèvent à 35, 76 euros par mois.

Taille des haies : lancement d'une nouvelle consultation

Mme le Maire rappelle que la taille des haies 2011 a été confiée à M. Pascal TANGUY. Elle propose de lancer une nouvelle consultation pour 2012.

Le conseil municipal approuve. Toutefois il sera demandé au titulaire du marché de réaliser les travaux dans un délai plus court.

Modalités d'établissement des impôts directs pour 2012

Mme le Maire explique que, comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer sur les modalités d'établissements des impôts directs pour 2012.

Elle rappelle les délibérations prises antérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Reconduit à l'identique, pour 2012, les modalités d'établissement des impôts directs existantes.

Colombarium

Mme le Maire rappelle que le colombarium a été doublé. Elle explique qu'elle a été interpellée par des familles qui ne savaient pas où poser leurs fleurs ou autres symboles du souvenir. C'est pourquoi Mme le Maire propose de poser un soubassement, également en marbre, tout autour du colombarium. Un devis sera demandé aux entreprises GOURIOU et CALARNOU.

Elections 2012

Afin que les conseillers puissent prendre leurs dispositions Mme le Maire informe le conseil que les élections présidentielles auront lieu le 22 avril et le 6 mai 2012 et les élections législatives les 10 et 17 juin 2012.

Aire de jeux pour les jeunes enfants

Mme le Maire souhaite que la commission de Eric TANGUY se réunisse pour étudier le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour les jeunes enfants. M. TANGUY travaille aussi sur les illuminations de Noël.

Fiscalité de l'aménagement

Mme le Maire rappelle qu'il faudra travailler sur le dossier de la fiscalité de l'aménagement dans les prochaines semaines. Ce sujet sera évoqué lors d'une prochaine réunion de bureau à la Communauté de communes.

Pour le second trimestre 2011 la TLE a rapporté 9 682 euros.

Festivités

Le traditionnel repas annuel des conseillers aura lieu le 7 octobre 2011. Mme LE MESTRE est chargée de l'organisation de ce repas.

La séance est levée à 23H30.

Le Maire

La secrétaire
Anne MARC

Les membres

Daniel QUIVIGER	Jean Paul CAER	Eric TANGUY	Maël SAILLOUR	Jean René PENNORS
Allain CAZUC	Jean Jacques HIRRIEN	Véronique LE BOULC'H	Alain KERBRAT	Françoise SAILLOUR
Marie Yvonne LE MESTRE	David LE GALL			